



31/12/2025

Fonds de droit français

QUADRIGE PATRIMOINE

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	7
4. Certification du Commissaire aux Comptes	15
5. Comptes de l'exercice	19
6. Annexe(s)	46
Caractéristiques de l'OPC	47

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

1^{er} avril 2025

Au 1^{er} avril 2025 fusion-absorption de la société INOCAP Gestion au sein de la société Groupama Asset Management

1^{er} septembre 2025

- Passage d'une fréquence de VL hebdomadaire à une fréquence de VL quotidienne ;
- Introduction d'un mécanisme de swing pricing ;
- Suppression des commissions de mouvement.

1^{ER} janvier 2026

- Réduction du délai de règlement des rachats de J+5 à J+2 ;
- Modification de la présentation des frais dans le prospectus en distinguant les « frais de gestion financière » des « frais de fonctionnement et autres services ».

2. RAPPORT DE GESTION

En dépit d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques toujours fortes, à l'origine d'une importante volatilité sur les marchés, les indices actions ont progressé en 2025.

Dans ce contexte, certaines convictions telles que Exail Technologies, Lumibird, Knorr-Bremse et Siemens ont surperformé.

Exail Technologies (+369,5%) est une ETI familiale et innovante, spécialiste de la robotique sous-marine et de la navigation inertielle terrestre, maritime et spatiale. Exail Technologies enregistre une année 2025 de très grande qualité avec une croissance de ses ventes estimée par son management à environ 28%. Cette accélération sensible de sa dynamique de croissance est tirée par l'ensemble des activités. La robotique maritime profite de l'entrée en phase de production des systèmes de drones pour les marines belge et néerlandaise et d'autres contrats remportés récemment. Les capacités de production des centrales inertielles sont ajustées à la hausse pour répondre à la très forte demande, tant au niveau terrestre que maritime ou spatial. La division de cartographie et de sécurisation des fonds marins profite de la forte demande des acteurs civils et de la naissance d'un nouveau marché avec les flottilles de drones. Cette nouvelle dynamique qui s'enclenche devrait s'accompagner d'une excellente exécution opérationnelle et permettre à la rentabilité de poursuivre sa progression. Les résultats 2025 sont attendus par le management en très forte hausse, profitant du levier opérationnel. Son positionnement unique place Exail Technologies au cœur des enjeux de renforcement de notre souveraineté européenne.

Lumibird (+126,5%) est une ETI française industrielle très innovante, leader des technologies laser. Ses ventes, qui ont plus que doublé au cours des cinq dernières années sont réalisées à hauteur de 84% à l'international, avec une solide répartition entre les Amériques (22%), l'Asie-Pacifique (22%) et l'Europe (44%). Elles se répartissent de manière équilibrée entre les activités de Défense, Spatial, Industrie et le marché du Médical (glaucome, rétine, cataracte) pour le diagnostic et le traitement. La dynamique des ventes sera restée solide tout au long de l'année 2025, avec un CA de 225,6M€, en croissance organique de +10,2%. La croissance aura été tirée par la division Photonique (CA 2025 de 113M€, +15%). La croissance de la division Médical (CA 2025 de 112,2 M€, +5,7%) est plus faible qu'attendu du fait de l'atonie du second semestre malgré des ventes directes (54%) solides à +10% aux US et en Asie. Une croissance tirée par les activités les mieux margées, la poursuite des bienfaits des efforts d'intégration amont, notamment sur les diodes, ainsi qu'un renforcement des ventes en distribution directe dans le médical, sont à l'origine de la forte amélioration de la marge brute, qui progresse de 4,4 points au 1er semestre pour atteindre plus de 65%. Sur cette période, les résultats sont en croissance de 85%. La très forte amélioration de sa rentabilité opérationnelle (18,9%, en progression de 7,7 points) est tirée par la Photonique (rentabilité de 15,8%, en progression de 11,5 points) et le Médical (rentabilité de 21,8%, en hausse de 4,2 points). La solidité du carnet de commandes apporte de la visibilité sur la poursuite de la croissance. Les lasers de Lumibird qui permettent de désigner et de suivre plus précisément que les radars les cibles de petite taille sont intégrés dans les systèmes de contrôle de tir naval déployés sur les frégates des marines dans leur arsenal de lutte anti-drones. Ils pourraient devenir un standard européen pour la télémétrie laser dans les domaines terrestre et maritime et jouer un rôle croissant dans l'écosystème européen de la défense.

Ryanair (+55%)* est le plus grand opérateur aérien *low cost* d'Europe avec près de 12% de parts de marché. Au travers de ses compagnies Ryanair, Buzz, Malta Air et Lauda, le groupe transporte chaque année des millions de passagers (184 M en 2024) en proposant plus de 3 500 vols court-courriers par jour à destination de 37 pays dans 235 aéroports. Sa flotte propriétaire est constituée d'un modèle unique d'avions (Boeing 737) lui permettant d'optimiser sa structure de coûts et de constituer un véritable avantage concurrentiel. À horizon 2034, le management entend renforcer le positionnement du groupe et doubler ses profits en capitalisant sur un élargissement et une modernisation de la flotte à 800 appareils. Au cours des neuf premiers mois de son exercice 2025/26, le groupe a une nouvelle fois surpassé les anticipations du marché. Sur l'ensemble de l'année, il anticipe une progression de +4% du trafic passagers. Le groupe continue de renforcer sa position dominante dans un contexte européen de capacités toujours contraintes. Ryanair demeure bien orienté pour atteindre ses objectifs moyen terme.

Siemens (+26,8%)* est *leader* mondial de l'industrie 4.0 et incontournable dans la digitalisation et l'automatisation industrielle, la gestion intelligente des bâtiments et le ferroviaire. Le groupe compte près de 320k salariés dans le monde dont 50k centrés sur la R&D. En novembre, à l'occasion d'une journée investisseurs, Siemens a dévoilé sa feuille de route à horizon 2030. La croissance annuelle du CA est attendue à +6-9% en organique, alimentée par la contribution croissante du digital qui a représenté 17% du CA en 2025 et qui devrait doubler à horizon 2030 (+15% par an avec une croissance à deux chiffres du software). La progression des BPA est quant à elle attendue autour de +7-9% (*high single digit*) par an, matérialisant un levier opérationnel limité du fait du maintien d'une politique forte d'investissement (R&D, IA...). En parallèle,

le groupe a enclenché un processus de cession de 30% du capital de la filiale Healthineers via un spin-off, permettant une poursuite de la simplification du portefeuille d'activités.

Knorr-Bremse (+35,3%*) est *leader* mondial des systèmes de freins pour les véhicules ferroviaires et commerciaux avec respectivement 50% et 23% de parts de marché. La qualité du positionnement du groupe provient de niveaux d'investissement en R&D (>7% du CA) supérieurs à ceux de ses concurrents. La récurrence de l'*aftermarket* (services de maintenance, pièces détachées...), qui représente 40% du CA, est source de visibilité. Le plan « BOOST » initié en 2023 a défini une feuille de route à horizon 2026, avec un chiffre d'affaires visé entre 8 et 9 Mds€ pour une marge opérationnelle supérieure à 14%. L'exercice 2025 s'inscrit en phase avec ces objectifs. A l'occasion de sa publication T3, le groupe a confirmé ses objectifs d'un CA 2025 de 7,8-8,1 Mds€ pour une rentabilité de 12,5% à 13,5%. La division Rail bénéficie toujours d'une solide dynamique de commandes (+6% au T3), tandis qu'une éventuelle reprise du marché des camions aux US et les effets du plan de relance allemand pourraient servir de relais additionnels à la croissance des profits à partir de 2026.

A contrario, certaines convictions ont contribué négativement à la performance du fonds comme Soitec et Rémy Cointreau.

Soitec (-73,4%*) est un leader des matériaux semi-conducteurs innovants, dont le silicium sur isolant (SOI) pour lequel le groupe est n°1 mondial. Soitec occupe une place essentielle dans la chaîne de valeur des semi-conducteurs pour servir trois marchés principaux : Communications Mobiles (61% des ventes), Automobile & Industrie (14%), Edge & Cloud AI (24%). Le groupe bénéficie d'un important potentiel de pénétration de ses technologies dans l'industrie des semiconducteurs (FD-SOI, POI, Photonics-SOI, SmartSiC...), mais le contexte actuel est marqué par un fort déstockage des clients sur certaines technologies (RF-SOI notamment). Le CA du 1^{er} semestre 2025/26 s'est ainsi replié de -32% dont -31% dans les télécommunications mobiles et -74% dans l'automobile. Une amélioration séquentielle a toutefois pu être observée au cours du T2 (+47% par rapport au T1) et ce redressement progressif devrait, selon la société, se poursuivre. En parallèle, la société maintient son effort R&D pour accompagner les évolutions technologiques de ses clients.

Rémy Cointreau (-35,7%*) est un groupe familial au positionnement unique dans le secteur des vins et spiritueux avec un statut de leader mondial sur le segment haut-de-gamme du cognac (65% du CA ; 87% du résultat opérationnel). Le groupe s'appuie sur des marques très renommées à travers le monde comme Rémy Martin, Louis XIII... Le périmètre d'activité est complété par 12 marques de liqueurs et spiritueux (Cointreau, Metaxa...) distribuées mondialement (35% du CA ; 13% du résultat opérationnel). Depuis plus de deux ans, le secteur du cognac est confronté à un coup d'arrêt sur ses deux principaux marchés finaux, les Etats-Unis et la Chine, qui subissent la conjonction des taxes douanières, d'un phénomène de déstockage au sein de la filière et d'une pression sur la consommation de spiritueux. En 2 ans, le CA de Rémy Cointreau a baissé de -36%. Bien que le rebond ait tardé à se matérialiser en 2025, avec des tendances d'activité toujours volatiles sur une base trimestrielle, l'inflexion semble proche. Les nuages se lèvent progressivement : les stocks sont proches d'être assainis aux Etats-Unis et des accords ont été trouvés en cours d'année sur les taxes douanières en Chine et aux Etats-Unis. Le groupe vise un CA quasiment stable pour l'ensemble de son exercice qui s'achèvera en mars 2026.

(*Performance du cours de bourse des titres sur l'année 2025)

Performances du fonds au cours de la période :

Part C (FR0013324902) : la valeur liquidative est passée de 102,46 au 31/12/24 à 109,45 au 31/12/25, soit une performance de +6,82%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SG MONETAIRE PLUS 3DEC	1 812 731,39	459 378,32
UNIB RO 1.125 09-25	698 717,95	1 100 000,00
VIRIDIEN 7.75% 01-04-25	0,00	1 427 132,14
TELEPERFORMANCE SE 1.875% 02-07-25	0,00	1 000 000,00
TARKETT	0,00	943 098,80
EXAIL TECHNOLOGIES	0,00	859 046,86
AIR FR KLM 8.125% 31-05-28	709 089,58	114 695,34
ORANO 5.375% 15-05-27 EMTN	655 500,82	105 651,40
MMS USA 0.625% 13-06-25	0,00	700 000,00
EMEIS SA	0,00	669 259,86

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

o Prêts de titres : 0,00

o Emprunt de titres : 0,00

o Prises en pensions : 0,00

o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 0,00

o Change à terme : 0,00

o Future : 0,00

o Options : 0,00

o Swap : 0,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas de titres gérés par le groupe GROUPAMA et ses filiales.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

ARTICLE 6

Cet OPC n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

- Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à indicateur de référence, indicateur de marché.
- Prise en compte des risques de durabilité
- « Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. »

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

Éléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

1 – Éléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Éléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment et conformément aux exigences de la directive SFDR, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité, au niveau de la fixation des objectifs comme de la détermination des rémunérations variables ainsi qu'aux orientations MIF.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2025, 107.6 Mrds d'actifs dont 18% de FIA, 35% d'OPCVM et 47% de mandats. Ces chiffres incluent 0,4 Mrds d'en-cours provenant des activités de la société de gestion Inocap Gestion acquise et absorbée par Groupama Asset Management au 1^{er} avril 2025.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- La Responsable Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Les Responsables de pôle de recherche et stratégie ESG
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Le Directeur des risques opérationnels et de la continuité d'activité
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Par ailleurs, Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Concerné au sens de la directive MIF II. Ces Personnels Concernés ne sont pas considérés comme preneurs de risques. Il s'agit :

- Du Directeur Service Clients
- Des responsables relations filiales et relations Groupe

Ces listes sont revues annuellement par la Direction des Ressources Humaines et la Direction Conformité et Contrôle interne ; elles sont validées par la Direction Générale et le Comité des rémunérations.

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2.Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année et qui comprennent pour les fonctions concernées un objectif de durabilité et, pour les gérants de portefeuille, le strict respect du cadre de gestion, du cadre ESG et des politiques en matière de durabilité ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Ces pondérations varient en fonction du poste occupé et du profil du collaborateur (junior ou senior, manager ou non-manager). Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - o Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : par exemple certains postes de junior ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation)

Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de conformité au cadre de gestion (notamment du cadre ESG et des risques de durabilité, respect de la Politique Energie Fossiles, de la Politique d'exclusion des armes controversées, de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM). Ainsi, dans le cadre de la gestion financière d'OPC et en particulier d'OPC justifiant d'un label ISR ou d'OPC ou mandats qui assurent la

promotion de caractéristique environnementales ou sociales (article 8 SFDR) ou qui poursuivent un objectif d'investissement durable (article 9 SFDR), les gérants ont pour objectif la performance financière tout en prenant en compte des enjeux extra-financiers dans leurs actes de gestion, qui se traduisent en contraintes dans leur processus d'investissement.

L'évaluation du collaborateur et donc sa rémunération variable peuvent être significativement réduits en cas de non-respects répétés du cadre de gestion.

- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des facteurs de durabilité, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, participation à la labellisation des fonds, notation extra-financière des portefeuilles, rédaction de fiches d'analyse extra-financière,...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations
- La Direction des Ressources Humaines s'assure que les objectifs du Personnel Concerné au sens de MIF II ne les incitent pas à agir contre l'intérêt des clients ou à favoriser leur intérêt au détriment de celui des clients
- Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.

Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être

réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Florence Soulé de Lafont, Présidente
Franck Guiader
Olivier Pequeux
Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management au titre de leur mandat
- o D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - o le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - o la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- o D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2025 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Une recommandation a été émise et adoptée par le Comité des Rémunérations ; elle ne remet pas en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2025.

Masse salariale 2025	31 634 613 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2025</i>	<i>8 223 386 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2021 et versé en 2025 (3^e tiers)</i>	<i>214 227 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2022 et versé en 2025 (2^e tiers)</i>	<i>145 169 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2023 et versé en 2025 (1^{er} tiers)</i>	<i>144 782 euros</i>

La Masse Salariale 2025 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 97 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2025 de l'ensemble du personnel Identifié	17 299 207 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (56 collaborateurs)</i>	<i>10 488 569 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>6 810 638 euros</i>

Mise à jour : Février 2026 – données 2025

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement QUADRIGE PATRIMOINE

25, rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif QUADRIGE PATRIMOINE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Christophe Coquelin
KPMG le 03/05/2026 22:58:17

Christophe Coquelin
Associé

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	5 858 487,73	10 544 094,98
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 858 487,73	10 544 094,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	12 027 471,92	14 436 082,95
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	12 027 471,92	14 436 082,95
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	2 011 329,49	620 351,84
OPCVM	2 011 329,49	620 351,84
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	19 897 289,14	25 600 529,77
Créances et comptes d'ajustement actifs		
Comptes financiers	1 944 813,74	1 510 684,61
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 944 813,74	1 510 684,61
Total de l'actif I+II	21 842 102,88	27 111 214,38

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	20 355 776,56	27 833 710,23
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	1 388 437,36	-772 592,37
Capitaux propres I	21 744 213,92	27 061 117,86
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	21 744 213,92	27 061 117,86
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	97 888,96	50 096,52
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	97 888,96	50 096,52
Total Passifs : I+II+III+IV	21 842 102,88	27 111 214,38

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	134 604,81	235 494,01
Produits sur obligations	815 513,15	738 083,54
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	31 600,39	40 849,22
Sous-total produits sur opérations financières	981 718,35	1 014 426,77
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières		
Sous-total charges sur opérations financières		
Total revenus financiers nets (A)	981 718,35	1 014 426,77
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-410 125,23	-492 719,70
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-410 125,23	-492 719,70
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	571 593,12	521 707,07
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-113 556,13	-36 099,19
Sous-total revenus nets I = (C+D)	458 036,99	485 607,88
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	-812 119,28	-428 846,33
Frais de transactions externes et frais de cession	-12 138,25	-65 316,60
Frais de recherche	-6 000,45	-10 735,09
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-830 257,98	-504 898,02
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	108 201,58	16 490,10
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-722 056,40	-488 407,92

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 979 516,30	-851 278,93
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	45,21	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 979 561,51	-851 278,93
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-327 104,74	81 486,60
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 652 456,77	-769 792,33
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	1 388 437,36	-772 592,37

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du Fonds est de réaliser une performance annualisée nette de frais supérieure à 3% pour la part R et à 3.6 % pour la part I, sur une période recommandée de placement d'au moins 3 ans.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net en EUR	39 917 303,25	36 866 329,33	31 994 621,70	27 061 117,86	21 744 213,92
Nombre de titres	369 118,686	373 519,283	303 579,748	264 097,670	198 656,285
Valeur liquidative unitaire	108,14	98,69	105,39	102,46	109,45
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	5,51	-1,77	2,82	-1,84	-3,63
Capitalisation unitaire sur revenu	0,56	0,34	1,59	1,83	2,30

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode d'évaluation :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix de marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers sont valorisés au dernier cours connu.
- Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Cependant, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité du Fonds sont évalués au cours de change du jour. Source : fixing BCE.

En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation. En cas d'absence de cotation le jour de l'évaluation ou d'une cotation non réaliste, les instruments financiers sont évalués à leur valeur probable de négociation. Les évaluations et leurs justifications sont placées sous la responsabilité de la Société de Gestion et sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM,
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus d'informations sur les commissions effectivement facturées à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème Parts C	Taux Barème Parts I
1	Frais de gestion financière	Actif net	1,65% TTC maximum	0,9% TTC maximum
	Frais administratifs externes à la société de gestion			
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non Significatif	Non Significatif
3	Commission de surperformance	Actif net	15% de la performance au-delà de 3% par année calendaire	15% de la performance au-delà de 3,6% par année calendaire

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion prélevés peut servir à rémunérer les intermédiaires chargés du placement des parts du Fonds.

Les frais mentionnés ci-dessous sont hors champ des blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion du Fonds en application du d) du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Fonds) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : *lehman*, *taxe Aberdeen..*) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure d'action de classe « *class action* »).

Par ailleurs, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du RGAMF peuvent être facturés à l'OPCVM.

L'information relative à ces frais est décrite en outre *ex post* dans le rapport annuel du Fonds.

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est mise en place à compter de la date de 1^{ère} valorisation de la part C et I. Elle pourra être acquise à la société de gestion pour la 1^{ère} fois le 31/12/2019.

A compter du 01 janvier 2024, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

La commission de surperformance est calculée pour chacune des parts du fonds de manière indépendante.

La commission de surperformance est acquise à la Société de gestion.

Méthode de calcul :

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un OPC fictif réalisant une performance annuelle de 3% pour la part R et 3,6% pour la part I et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

La surperformance générée par le fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de ne pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Indice de comparaison :

Le fonds n'ayant pas d'indicateur de référence, sa performance sera comparée pour la part R à un seuil de 3% par an et sur la part I à un seuil de 3,6% par an.

Condition de positivité :

Le fonds devant réaliser une performance minimale annuelle de 3% pour la part C et 3,6% pour la part I, une provision ne peut donc être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice.

Rattrapage de sous-performance et période de référence :

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à un seuil de 3% annualisé pour la part C et un seuil de 3,6% annualisé pour la part I et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée.

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

La cristallisation de la performance est effectuée le 31 décembre de chaque année.

Période d'observation :

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois à partir du début de l'année 2022.

A l'issue de chaque exercice comptable du fonds, l'un des cas suivants peut se présenter :

- Le fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence)
- Le fonds est en surperformance sur la période d'observation, dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre. La surperformance est comparée à un seuil de 3% pour la part C et 3,6% pour la part I.

Provisionnement :

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL) :

- La commission de surperformance fait l'objet d'une provision de 15% de la surperformance dès lors que la performance du fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif réalisant une performance annuelle de 3% pour la part C et 3.6% pour la part I sur la période d'observation et que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance permet d'obtenir une performance du fonds supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation

- ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le gestionnaire.

Cristallisation :

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Swing Pricing

Groupama Asset Management a choisi de mettre en place un mécanisme de swing pricing.

Le swing pricing est un mécanisme visant à réduire pour les porteurs détenant les coûts de réaménagement de portefeuille liés aux souscriptions ou aux rachats, en affectant tout ou partie de ces coûts aux porteurs entrant et/ou sortant. Son utilisation n'exonère pas la société de gestion de ses obligations en termes de meilleure exécution, de gestion de la liquidité, d'éligibilité des actifs et de valorisation des OPC. Hormis certains coûts administratifs mineurs pouvant être engendrés par la mise en place du dispositif, l'utilisation du swing pricing ne génère pas de coûts supplémentaires pour l'OPC : ce mécanisme se traduit uniquement par une répartition des coûts différente entre les porteurs.

La méthode du swing pricing permet d'ajuster la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment à l'aide d'un swing factor. Ce swing factor représente une estimation des écarts entre offre et demande d'actifs dans lesquels l'OPC investit ainsi qu'éventuellement une estimation des différents coûts d'opérations, taxes et dépenses y afférentes contractés par l'OPC lors de l'achat et/ou de la vente des actifs sous-jacents. Le seuil de déclenchement ainsi que l'amplitude du swing de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts de l'OPC sont propres à l'OPC et révisés par un comité « swing Price » trimestriel. Ce comité a la possibilité de modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers, les paramètres du mécanisme du swing pricing.

La société de gestion détermine s'il convient d'adopter un swing partiel ou un swing complet. Dans le cas d'un swing partiel, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts de l'OPC sera revue à la hausse ou à la baisse lorsque les souscriptions ou rachats nets excèdent un certain seuil tel que déterminé par la société de gestion pour chaque OPC (le « seuil de swing »). Dans le cas d'un swing complet, aucun seuil de swing ne sera appliqué. Le swing factor aura les effets suivants sur les souscriptions et rachats :

1. Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un OPC se trouve dans une situation de souscriptions nettes (i.e. en termes de valeur, les souscriptions sont supérieures aux rachats) (au-dessus du seuil de swing, le cas échéant), la valeur liquidative de chaque catégorie de parts de l'OPC sera revue à la hausse à l'aide du « swing factor » ; et

2. Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un OPC se trouve dans une situation de rachats nets (i.e. en termes de valeur, les rachats sont supérieurs aux souscriptions) (au-dessus du seuil de swing, le cas échéant), la valeur liquidative de chaque catégorie de parts de l'OPC sera revue à la baisse à l'aide du swing factor.

Lors de l'application de la méthode du swing pricing, la volatilité de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est susceptible de ne pas refléter la véritable performance du portefeuille (et ainsi, le cas échéant, de s'écarter de l'indicateur de référence de l'OPC).

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part QUADRIGE PATRIMOINE C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	27 061 117,86	31 994 621,70
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	116 322,91	1 049 202,25
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-7 154 123,50	-5 148 236,21
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	571 593,12	521 707,07
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-830 257,98	-504 898,02
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 979 561,51	-851 278,93
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	21 744 213,92	27 061 117,86

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 073,343	116 322,91
Parts rachetées durant l'exercice	-66 514,728	-7 154 123,50
Solde net des souscriptions/rachats	-65 441,385	-7 037 800,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	198 656,285	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
QUADRIGE PATRIMOINE C FR0013324902	Capitalisation	Capitalisation	EUR	21 744 213,92	198 656,285	109,45

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	PAYS-BAS +/-	SUISSE +/-	ESPAGNE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	5 858,49	2 690,10	1 888,16	421,14	235,62	203,41
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	5 858,49					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	12 027,48	12 027,48			
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	1 944,81				1 944,81
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		12 027,48			1 944,81

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations		921,35		6 951,05	3 096,57		1 058,51
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	1 944,81						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	1 944,81	921,35		6 951,05	3 096,57		1 058,51

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 SEK +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	2,06	1,60			
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	2,06	1,60			

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	7 295,25	4 732,22	
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	7 295,25	4 732,22	

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
Total des créances		
Dettes		
	Rachats à payer	65 358,00
	Frais de gestion fixe	32 442,28
	Autres dettes	88,68
Total des dettes		97 888,96
Total des créances et des dettes		-97 888,96

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	410 125,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,65
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	458 036,99	485 607,88
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	458 036,99	485 607,88
Sommes distribuables au titre du revenu net	458 036,99	485 607,88

Part QUADRIGE PATRIMOINE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	458 036,99	485 607,88
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	458 036,99	485 607,88
Sommes distribuables au titre du revenu net	458 036,99	485 607,88
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	458 036,99	485 607,88
Total	458 036,99	485 607,88
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-722 056,40	-488 407,92
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-722 056,40	-488 407,92
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-722 056,40	-488 407,92

Part QUADRIGE PATRIMOINE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-722 056,40	-488 407,92
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-722 056,40	-488 407,92
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-722 056,40	-488 407,92
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-722 056,40	-488 407,92
Total	-722 056,40	-488 407,92
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			5 858 487,73	26,94
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			5 858 487,73	26,94
Automobiles			204 191,90	0,94
KNORR-BREMSE AG	EUR	2 146	204 191,90	0,94
Boissons			350 082,30	1,61
HEINEKEN NV	EUR	2 053	143 176,22	0,66
REMY COINTREAU	EUR	5 647	206 906,08	0,95
Composants automobiles			167 812,76	0,77
OPMOBILITY	EUR	10 508	167 812,76	0,77
Conglomérats industriels			355 616,05	1,64
SIEMENS AG-REG	EUR	1 487	355 616,05	1,64
Equipements et fournitures médicaux			778 631,60	3,58
CARL ZEISS MEDITEC AG - BR	EUR	7 800	312 000,00	1,44
ESSILORLUXOTTICA	EUR	492	132 790,80	0,61
GUERBET	EUR	7 456	106 620,80	0,49
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	1 082	227 220,00	1,04
Equipements et instruments électroniques			363 558,80	1,67
LUMIBIRD	EUR	17 149	363 558,80	1,67
Hôtels, restaurants et loisirs			254 542,08	1,17
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	3 237	203 413,08	0,93
DO & CO AG	EUR	247	51 129,00	0,24
Industrie aérospatiale et défense			114 873,60	0,53
AIRBUS SE	EUR	579	114 873,60	0,53
Logiciels			761 233,93	3,50
ID LOGISTICS GROUP	EUR	485	199 335,00	0,92
KION GROUP AG	EUR	1 529	104 354,25	0,48
LECTRA	EUR	8 293	211 471,50	0,97
NEXI SPA	EUR	22 906	96 686,23	0,44
SAP SE	EUR	717	149 386,95	0,69
Machines			235 494,00	1,08
RATIONAL AG	EUR	356	235 494,00	1,08
Matériaux de construction			84 173,04	0,39
IMERYS SA	EUR	3 516	84 173,04	0,39
Produits pharmaceutiques			436 091,00	2,01
MERCK KGAA	EUR	1 510	185 126,00	0,85
VIRBAC SA	EUR	702	250 965,00	1,16
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			654 586,32	3,01
ASML HOLDING NV	EUR	177	163 087,80	0,75
MELEXIS NV	EUR	2 148	123 510,00	0,57
S.O.I.T.E.C.	EUR	5 708	132 368,52	0,61

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
STMICROELECTRONICS NV	EUR	10 500	235 620,00	1,08
Services clientèle divers			148 739,00	0,68
BEFESA SA	EUR	5 042	148 739,00	0,68
Services liés aux technologies de l'information			108 529,20	0,50
SOPRA STERIA GROUP	EUR	702	108 529,20	0,50
Textiles, habillement et produits de luxe			840 332,15	3,86
ADIDAS AG	EUR	2 023	341 988,15	1,57
HERMES INTERNATIONAL	EUR	47	99 734,00	0,46
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	618	398 610,00	1,83
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			12 027 471,92	55,32
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			12 027 471,92	55,32
Automobiles			403 335,42	1,85
General Motors Financial Co Inc 3.1% 04-08-29	EUR	398 000	403 335,42	1,85
Banques commerciales			1 061 468,69	4,88
FORD MOTOR CREDIT 3.622% 27-07-28	EUR	397 000	406 097,47	1,87
FORD MOTOR CREDIT 5.125% 20-02-29	EUR	600 000	655 371,22	3,01
Compagnies aériennes			1 270 645,81	5,84
AIR FR KLM 8.125% 31-05-28	EUR	1 100 000	1 270 645,81	5,84
Composants automobiles			1 145 249,45	5,27
VALEO 1.0% 03-08-28 EMTN	EUR	1 200 000	1 145 249,45	5,27
Electricité			2 091 616,00	9,63
ORANO 3.375% 23-04-26 EMTN	EUR	900 000	921 353,73	4,24
ORANO 5.375% 15-05-27 EMTN	EUR	1 100 000	1 170 262,27	5,39
Equipements et instruments électroniques			763 628,04	3,51
EUTELT 9.75% 13-04-29	EUR	702 000	763 628,04	3,51
FPI résidentielles			1 196 914,77	5,50
ALTAREA COGEDIM 1.875% 17-01-28	EUR	1 200 000	1 196 914,77	5,50
Gestion immobilière et développement			1 274 232,12	5,86
AROUNDTOWN 4.8% 16-07-29 EMTN	EUR	1 200 000	1 274 232,12	5,86
Logiciels			651 746,15	3,00
TELEFON AB LM ERICSSON 5.375% 29-05-28	EUR	600 000	651 746,15	3,00
Produits chimiques			1 058 512,31	4,87
ARKEMA 4.8% PERP EMTN	EUR	1 000 000	1 058 512,31	4,87
Textiles, habillement et produits de luxe			1 110 123,16	5,11
VF 0.25% 25-02-28	EUR	1 202 000	1 110 123,16	5,11
TITRES D'OPC			2 011 329,49	9,25
OPCVM			2 011 329,49	9,25
Gestion collective			2 011 329,49	9,25
SG MONETAIRE PLUS 3DEC	EUR	77,9299	2 011 329,49	9,25
Total			19 897 289,14	91,51

E1. Inventaire des éléments de bilan

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	19 897 289,14
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	1 944 813,74
Autres passifs (-)	-97 888,96
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	21 744 213,92

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part QUADRIGE PATRIMOINE C	EUR	198 656,285	109,45

6. ANNEXE(S)



Document d'Information Clés

QUADRIGE PATRIMOINE – C

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Quadrige Patrimoine

Nom de l'initiateur : Groupama Asset Management

Code isin part C : FR0013324902

Site internet : www.groupama-am.com

Contact : Appelez le 01 42 99 34 60 pour de plus amples informations

Autorité compétente : l'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Groupama Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Groupama Asset Management est agréé en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Date de production : 01/09/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Quadrige Patrimoine (ci-après « l'OPCVM » ou le « Fonds » ou le « FCP ») est un Fonds commun de placement de droit français. Le Fonds n'a pas de personnalité morale.

Durée : l'OPC a été créé le 05/11/2018 pour une durée de 99 ans

Objectifs : L'objectif du Fonds est de réaliser une performance annualisée nette de frais supérieure à 3%, sur une période recommandée de placement d'au moins 3 ans.

Le Fonds ne dispose pas de classification AMF.

La stratégie d'investissement est basée sur une gestion discrétionnaire basée sur l'investissement dans différentes classes d'actifs : actions, taux et monétaire.

Ce fonds cherche à améliorer la rentabilité d'un placement patrimonial par une gestion active des actions et obligations. Pour y parvenir, l'équipe de gestion, à partir de son analyse macroéconomique et du suivi des valorisations des classes d'actifs, met en place une gestion flexible et de conviction afin d'optimiser à tout moment le couple rendement/risque du portefeuille.

La stratégie taux repose sur l'arbitrage entre dette publique et dette privée et sur les durations pour tirer le meilleur parti de ses anticipations sur les taux d'intérêt. S'il anticipe une baisse des taux il aura tendance à augmenter la duration du portefeuille en vendant des produits courts à haut coupon pour se positionner sur des produits à échéance plus lointaine à faible coupon. Le gérant aura tendance à privilégier la partie monétaire en période d'incertitude. La fourchette de sensibilité de la partie exposée au taux est comprise entre 0 et 4.

La stratégie action repose sur un « stock picking » de sociétés grâce à une gestion opportuniste et dynamique en actions. La Société de Gestion réalise ses propres analyses qualitatives (qualité dirigeants, secteur d'activité, concurrence, capacité de maintien des prix...) et quantitatives (analyse bilan, perspective de croissance activité et rentabilité...) à partir de sources internes et externes des sociétés sélectionnées.

Le Fonds peut investir :

- de 0 à 50% de son actif net sur des actions des pays de l'union européenne de toute capitalisation de tous secteurs,

- de 50 % à 100% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire du secteur privé ou public libellés en euro, quel que soit la notation. Les investissements dans les obligations spéculatives considérées comme à « haut rendement » c'est-à-dire les titres dont la notation est inférieure à BBB- (notation S&P ou notation équivalente selon la société de gestion) ne représenteront pas plus de 20% de l'actif net et en obligations convertibles (simples, indexées, ORA), en Obligations callable ou puttable et aux bons de souscriptions.
- De 0 à 10% maximum de son actif net dans des OPC (OPCVM ou FIA) de tout type de classification

Le portefeuille du FCP peut être exposé jusqu'à 100% de son actif net au risque de change hors euro.

Le FCP pourra intervenir sur des futures et options listées pour couvrir le portefeuille au risque marché ou action dans la limite de 100% de l'actif net.

Affectation du résultat : capitalisation des revenus.

Condition de souscription et rachat : les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la bourse de Paris (calendrier officiel d'Euronext), par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J). Dans le cas où le jour de centralisation est un jour férié légal en France, les ordres de souscription et de rachat sont centralisés le jour ouvré précédent.

Fréquence de valorisation : chaque jour ouvré à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier officiel d'Euronext).

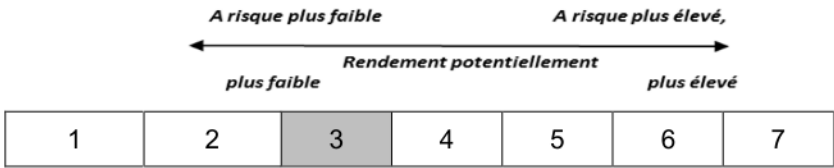
Recommandation : L'investissement dans le Fonds ne pourrait pas convenir aux souscripteurs potentiels qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs

Assurance : Non applicable

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique présenté ci-dessus traduit le niveau de risque auquel s'expose le souscripteur du Fonds. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Il est à noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe 7 ne permet pas de

garantir votre capital tout comme la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les perspectives de gains sont limitées. Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur Risque de crédit : Risque de dégradation ou de défaut pendant la période de détention de la qualité d'un émetteur Garantie : Le Fonds n'est pas garanti en capital. Le risque de perte en capital est limité au montant investi.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances,

ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 1 et 3 ans.

Table with 3 columns: Scénarios, Si vous sortez après 1 an, Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée). Rows include Minimum, Scénario de tension, Scénario défavorable, Scénario modéré, and Scénario favorable, each with sub-rows for 'Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts' and 'Rendement annuel moyen'.

Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée.

Que se passe-t-il si Groupama Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Il n'existe pas de système de garanti sur ce Fonds. Par ailleurs, le défaut de Groupama Asset Management n'aura pas d'impact sur les actifs de l'OPCVM.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 euros sont investis

Investissement : 10,000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	212 €	682 €
Incidence des coûts annuels (*)	2.12%	2.15%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,77 % avant déduction des coûts et de 1,62 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres ne comprennent pas les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	0.00% Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coût de sortie	0.00% Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.53% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière	153 €
Coûts de transaction	0.55% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	55 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	0,04% Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années	4 €

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention minimale recommandée est de 3 ans en raison de la stratégie déployée dans le Fonds.

L'investisseur peut exercer son droit de rachat sans frais à tout moment, les ordres de rachat sont centralisés chaque jour de bourse ouvré, à l'exception des jours fériés légaux en France, par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris). Un rachat de l'investisseur avant la fin de la durée de placement recommandé pourrait avoir une incidence sur le rendement de l'investisseur.

Il est ici précisé que le produit met en place des mécanismes de liquidité afin de préserver l'intérêt des porteurs ainsi sous certaines conditions de marché et de liquidité, le rachat de vos parts pourra être limité et étalé dans le temps ou subir une dépréciation. Vous pouvez vous référer au prospectus pour plus de détails.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les réclamations peuvent être adressées à Groupama Asset Management :

- Par courrier à l'adresse suivante : 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris – France ;
- Par téléphone au numéro suivant : 01 42 99 34 60 ;
- Par email à l'adresse suivante : contact@inocapgestion.com
- ou auprès de votre interlocuteur habituel au sein de la société de gestion ou votre distributeur

Autres informations pertinentes ?

Les informations relatives aux performances passées du fonds sont publiées sur le site internet www.groupama-am.com.

Le nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées est de 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création du Fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées le sont toutes charges incluses.

Date de création de l'OPCVM : 07/06/2019

Devise : euro

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : La documentation réglementaire de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Groupama Asset Management – 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris – France – Tél : 01 42 99 34 60.

- lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : les valeurs liquidatives sont disponibles sur son site internet www.groupama-am.com

L'OPCVM ne promeut pas de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens du Règlement (UE) 2019/2088. En effet, la stratégie de gestion opportuniste du fonds ne permet pas une bonne prise en compte des risques en matière de durabilité dans la gestion de l'OPCVM.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il lui est conseillé de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.groupama-am.com

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire par téléphone à l'adresse email suivante : contact@inocapgestion.com

Les informations clés ici fournies sont exactes et à jour au 01/09/2025



Document d'Information Clés

QUADRIGE PATRIMOINE – I

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Quadrige Patrimoine

Nom de l'initiateur : Groupama Asset Management

Code isin part I : FR0013324910

Site internet : www.groupama-am.com

Contact : Appelez le 01 42 99 34 60 pour de plus amples informations

Autorité compétente : l'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Groupama Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Groupama Asset Management est agréé en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Date de production : 01/09/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Quadrige Patrimoine (ci-après « l'OPCVM » ou le « Fonds » ou le « FCP ») est un Fonds commun de placement de droit français. Le Fonds n'a pas de personnalité morale.

Durée : L'OPC a été créé le 05/11/2018 pour une durée de 99 ans

Objectifs : L'objectif du Fonds est de réaliser une performance annualisée nette de frais supérieure à 3,6%, sur une période recommandée de placement d'au moins 3 ans.

Date de création de la part : JJ/MM/AAAA

Le Fonds ne dispose pas de classification AMF.

La stratégie d'investissement est basée sur une gestion discrétionnaire basée sur l'investissement dans différentes classes d'actifs : actions, taux et monétaire.

Ce fonds cherche à améliorer la rentabilité d'un placement patrimonial par une gestion active des actions et obligations. Pour y parvenir, l'équipe de gestion, à partir de son analyse macroéconomique et du suivi des valorisations des classes d'actifs, met en place une gestion flexible et de conviction afin d'optimiser à tout moment le couple rendement/risque du portefeuille.

La stratégie taux repose sur l'arbitrage entre dette publique et dette privée et sur les durations pour tirer le meilleur parti de ses anticipations sur les taux d'intérêt. S'il anticipe une baisse des taux il aura tendance à augmenter la duration du portefeuille en vendant des produits courts à haut coupon pour se positionner sur des produits à échéance plus lointaine à faible coupon. Le gérant aura tendance à privilégier la partie monétaire en période d'incertitude. La fourchette de sensibilité de la partie exposée au taux est comprise entre 0 et 4.

La stratégie action repose sur un « stock picking » de sociétés grâce à une gestion opportuniste et dynamique en actions. La Société de Gestion réalise ses propres analyses qualitatives (qualité dirigeants, secteur d'activité, concurrence, capacité maintien des prix...) et quantitatives (analyse bilan, perspective de croissance activité et rentabilité...) à partir de sources internes et externes des sociétés sélectionnées.

Le Fonds peut investir :

- de 0 à 50% de son actif net sur des actions des pays de l'union européenne de toute capitalisation de tous secteurs,

- de 50 % à 100% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire du secteur privé ou public libellés en euro, quel que soit la notation. Les investissements dans les obligations spéculatives considérées comme à « haut rendement » c'est-à-dire les titres dont la notation est inférieure à BBB- (notation S&P ou notation équivalente selon la société de gestion) ne représenteront pas plus de 20% de l'actif net et en obligations convertibles (simples, indexées, ORA), en Obligations callable ou puttable et aux bons de souscriptions.
- De 0 à 10% maximum de son actif net dans des OPC (OPCVM ou FIA) de tout type de classification

Le portefeuille du FCP peut être exposé jusqu'à 100% de son actif net au risque de change hors euro.

Le FCP pourra intervenir sur des futures et options listées pour couvrir le portefeuille au risque marché ou action dans la limite de 100% de l'actif net.

Affectation du résultat : capitalisation des revenus.

Condition de souscription et rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la bourse de Paris (calendrier officiel d'Euronext), par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris) et sont exécutées, à cours inconnu, sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour.

Dans le cas où le jour de centralisation est un jour férié légal en France, les ordres de souscription et de rachat sont centralisés le jour ouvré précédent.

Fréquence de valorisation : chaque jour ouvré à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier officiel d'Euronext).

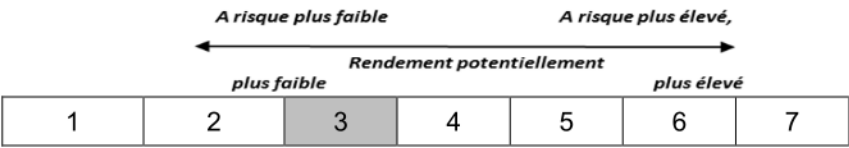
Recommandation : L'investissement dans le Fonds ne pourrait pas convenir aux souscripteurs potentiels qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Investisseurs visés : Institutionnels et sociétés de gestion françaises.

Assurance : Non applicable

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique présenté ci-dessus traduit le niveau de risque auquel s'expose le souscripteur du Fonds. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Il est à noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe 7 ne permet pas de

garantir votre capital tout comme la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les perspectives de gains sont limitées. Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur
Risque de crédit : Risque de dégradation ou de défaut pendant la période de détention de la qualité d'un émetteur
Garantie : Le Fonds n'est pas garanti en capital. Le risque de perte en capital est limité au montant investi.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances,

ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 1 et 3 ans.

Période d'investissement recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum : il n'existe pas de rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans			
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 040 €	6 400 €
	Rendement annuel moyen	-39,59%	-13,82%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 930 €	9 180 €
	Rendement annuel moyen	-10,70%	-2,81%
Scénario modéré	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 330 €	10 940 €
	Rendement annuel moyen	3,30%	3,03%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 400 €	11 730 €
	Rendement annuel moyen	13,99	5,46

Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée.

Que se passe-t-il si Groupama Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Il n'existe pas de système de garanti sur ce Fonds. Par ailleurs, le défaut de Groupama Asset Management n'aura pas d'impact sur les actifs de l'OPCVM.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;

- 10 000 euros sont investis

Investissement : 10,000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	149 €	496 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,49%	1,54%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,56 % avant déduction des coûts et de 3,03 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres ne comprennent pas les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	0.00% Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coût de sortie	0.00% Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.90% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière	90 €
Coûts de transaction	0.59% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	59 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	0% Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années	0 €

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention minimale recommandée est de 3 ans en raison de la stratégie déployée dans le Fonds.

L'investisseur peut exercer son droit de rachat sans frais à tout moment, les ordres de rachat sont centralisés chaque jour de bourse ouvré, à l'exception des jours fériés légaux en France, par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris). Un rachat de l'investisseur avant la fin de la durée de placement recommandé pourrait avoir une incidence sur le rendement de l'investisseur.

Il est ici précisé que le produit met en place des mécanismes de liquidité afin de préserver l'intérêt des porteurs ainsi sous certaines conditions de marché et de liquidité, le rachat de vos parts pourra être limité et étalé dans le temps ou subir une dépréciation. Vous pouvez vous référer au prospectus pour plus de détails.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les réclamations peuvent être adressées à Groupama Asset Management :

- Par courrier à l'adresse suivante : 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris – France ;
- Par téléphone au numéro suivant : 01 42 99 34 60 ;
- Par email à l'adresse suivante : contact@inocapgestion.com
- ou auprès de votre interlocuteur habituel au sein de la société de gestion ou votre distributeur

Autres informations pertinentes ?

Les informations relatives aux performances passées du fonds sont publiées sur le site internet www.groupama-am.com.

Le nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées est de 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création du Fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées le sont toutes charges incluses.

Date de création de l'OPCVM : 07/06/2019

Devise : euro

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : La documentation réglementaire de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Groupama Asset Management – 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris - France – Tél : 01 42 99 34 60.

- lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : les valeurs liquidatives sont disponibles sur son site internet www.groupama-am.com

L'OPCVM ne promeut pas de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens du Règlement (UE) 2019/2088. En effet, la stratégie de gestion opportuniste du fonds ne permet pas une bonne prise en compte des risques en matière de durabilité dans la gestion de l'OPCVM.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il lui est conseillé de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.groupama-am.com

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire par téléphone à l'adresse email suivante : contact@inocapgestion.com

Les informations clés ici fournies sont exactes et à jour au 01/09/2025